



## COMPTE RENDU DES ELUS DU PERSONNEL CAPD du jeudi 16 mars 2017

**ALERTE** : *Projet de regroupement d'école (écoles primaires) et postes de direction bloqués au mouvement*

- 1/ *Liste d'aptitude Directeur d'école*
- 2/ *Départ en stages longs : CAPPEI et DDEEAS*
- 3/ *Congé formation professionnelle*
- 4/ *Liste d'aptitude Directeur école*
- 5/ *Questions diverses*
- 6/ *Préparation du mouvement 2017*

### Déclaration préalable du SNUDI FO13

Dans sa déclaration liminaire, le SNUDI FO 13 a rappelé son orientation et son indépendance dans le contexte actuel de la campagne électorale. Face aux propositions d'autres organisations syndicales, FO met en avant ses revendications, la recherche du rapport de force et la réalisation de l'action commune. « Les professeurs des écoles n'en peuvent plus, comme l'ensemble des fonctionnaires ! ». C'est ce que nous avons déclaré face aux multiples attaques contre notre statut, à travers la loi de refondation, la réforme des rythmes scolaires, PPCR et la réforme de l'évaluation, le remplacement de la formation spécialisée avec la nouvelle certification du CAPPEI, le nouveau statut des psychologues scolaires, la politique d'inclusion scolaire systématique...

[Voir l'intégralité de la déclaration liminaire](#)

### 1/ Liste d'aptitude à la direction d'école

137 candidats se sont inscrits à la liste d'aptitude 2017. 30 ont été dispensés d'entretien au titre de l'intérim de direction cette année et 4 ont abandonné.

Sur les 103 collègues qui sont passés en entretien :

- 3 avaient un avis défavorable de leur IEN et de la commission d'entretien
- 10 avaient un avis divergent de leur IEN et de la commission d'entretien.

Les syndicats ont demandé lecture de tous les avis. Il en ressortait majoritairement une « méconnaissance préoccupante des enjeux actuels du système éducatif » et « une méconnaissance des missions et des attentes d'un directeur d'école ».

Le SNUDI FO a rappelé que la formation des directeurs, dispensée après l'inscription sur la liste d'aptitude devait justement permettre de palier aux manques évoqués par l'IEN et/ou la commission. La fonction de directeur implique l'acceptation de responsabilités importantes et cela relève d'une forte motivation de la part des candidats. Il serait ainsi malvenu de la part de l'administration de les dissuader et de les décourager !

**Si vous êtes en attente de la décision finale de la CAPD pour l'inscription sur la liste d'aptitude, contactez le syndicat qui vous donnera le résultat officiel.  
Tous les candidats inscrits sur la liste d'aptitude 2017 peuvent candidater au mouvement sur des postes de directeurs et/ou des postes d'adjoints.**

### 2/ Départ en stages longs

Seuls 2 collègues ayant reçu un avis favorable partiront en formation de directeur d'établissement spécialisé (DDEEAS) alors que 3 départs étaient possibles.

L'administration a donc décidé de « basculer » ce temps de formation sur 2 formations CAPPEI supplémentaires.

Ce sont donc 22 collègues qui pourront partir en formation CAPPEI (ex-CAPA SH) pour l'année scolaire 2017-2018 à l'ESPE d'Aix en Provence. 11 collègues sont placés en liste complémentaire, en cas de désistement sur liste principale.

**Si vous êtes en attente de la décision finale de la CAPD pour le départ en stages longs 2017-2018, contactez le syndicat qui vous donnera le résultat officiel.**  
**Tous les candidats retenus doivent candidater sur un poste spécialisé au mouvement Leur formation se fera en alternance à l'ESPE d'Aix et sur leur poste.**

### **3/ Congé formation professionnelle**

Seuls 22 collègues partiront en formation l'an prochain sur les 377 demandes, soit un taux de satisfaction de 5.83% !!!

C'est le ratio retenu de 0.20% par rapport au nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein) qui explique le faible nombre de départs possibles, malgré des 7<sup>ème</sup> demandes consécutives.

Le SNUDI FO a déploré le manque de moyens alloués à la formation, même si le nombre de départ a augmenté de 7 par rapport à l'an passé. Il revendique la satisfaction des demandes **au maximum** avant la 3<sup>ème</sup> demande

**Si vous êtes en attente de la décision finale de la CAPD pour le départ en congé formation professionnelle 2017-2018, contactez le syndicat qui vous donnera le résultat officiel.**  
**Les candidats retenus doivent contacter un organisme de formation et transmettre une attestation de présence tous les 28 du mois, à compter de septembre 2017.**

### **4/ Questions diverses**

#### **➤ Postes « bloqués » au mouvement**

Le SNUDI FO est intervenu pour dénoncer le blocage de certains postes, réservé à des stagiaires 2017-2018, qui empêchent le retour sur poste de collègues « victimes » de la carte scolaire cette année ou l'an passé.

Le DASEN a indiqué qu'une priorité serait attribuée aux collègues qui peuvent bénéficier d'un retour sur poste, dans la mesure où ils demandent le vœu et indiquent leur priorité sur l'accusé de réception.

**Le DASEN accède donc à notre demande en « débloquent » le poste réservé pour ce cas précis.**

Concernant les autres postes « bloqués », l'administration indique que de nouveaux postes ont été recherchés par les IEN dans chaque circonscription, sur demande du DASEN et de la baisse du nombre de stagiaires pour 2017.

#### **➤ ULIS-Ecole**

Le SNUDI FO a dénoncé le problème d'effectif dans les ULIS-Ecole. C'est le cas à l'école Azoulay (Marseille) où l'administration bafoue la législation qui limite le nombre d'inscrit à 12 élèves maximum. Cette règle est contournée sous prétexte qu'un certain nombre d'élèves seraient en inclusion dans des classes durant la journée, comme l'indique d'ailleurs le nouveau texte sur l'inclusion scolaire. Ainsi, un complément d'horaire serait artificiellement disponible pour permettre l'inscription d'un 13<sup>ème</sup> élève, voire davantage...

L'Inspecteur d'académie étudiera cette situation précise, en lien avec l'enseignant, le référent de scolarisation et l'IEN-ASH.

**Contactez-nous à chaque fois que vous êtes confrontés à des problèmes d'inclusion scolaire forcée !**

#### **➤ Attaques de collègues sur les réseaux sociaux ou par voie de presse**

Nous avons réitéré notre demande auprès de l'administration de faire respecter l'article 11 sur la protection fonctionnelle du fonctionnaire, en raison du nombre croissant de collègues touchés par ces attaques.

Nous demandons notamment à monsieur l'Inspecteur d'Académie de saisir systématiquement le Procureur de la République suite à l'agression de collègues dans l'exercice de leurs missions, de manière à ce que toute menace fasse l'objet d'un rappel à la loi.

L'IA nous assure que toute les demandes de protection du fonctionnaire sont traitées et remontées auprès du Cabinet du recteur et qu'un soutien administratif est adressé auprès des agents concernés.

**Si vous êtes victime d'une attaque physique ou verbale dans l'exercice de votre métier, contactez immédiatement le syndicat qui vous indiquera la procédure à suivre.**

## ALERTE SUR LES REGROUPEMENTS D'ÉCOLES

Dans notre déclaration liminaire, nous avons interpellé le DASEN sur la question des 4 postes bloqués de direction maternelle ou élémentaire, transformés en postes d'adjoints sur la liste des postes publiés pour le mouvement à titre définitif. Nous avons été surpris par cette décision prise par l'administration, en dehors de toute instance réglementaire.

**Il s'agit de la direction maternelle St Barthélémy les Flamands, maternelle Malpassé les Lauriers, maternelle St Tronc castel Roc et l'élémentaire St Jérôme les lilas.**

En effet, rien n'avait été acté lors du CDEN ou du CTSD, seul un GT « structures » était prévu. Il a eu lieu le 10 mars pour informer les délégués du personnel de la volonté de l'Inspecteur d'Académie de « profiter » de postes vacants pour les fusionner en écoles primaires.

**L'administration, face à l'opposition des organisations syndicales, a reculé et a finalement décidé de débloquer ces postes de direction temporairement. Les conseils d'école devront se réunir pour statuer sur la proposition d'expérimentation de regroupement pour la prochaine rentrée et pour les 3 années à venir !**

Seule l'école Castel Roc (Marseille 10<sup>ème</sup>) sera transformée en école primaire puisque les conseils d'école ont déjà été réunis et ont statué sur le regroupement.

### Le SNUDI FO 13 alerte les collègues sur la manœuvre élaborée par l'Administration.

En effet, voici les réels enjeux de ces regroupements d'écoles :

L'administration s'oriente vers des regroupements d'écoles faisant naître de grands groupes scolaires « primaires » (maternelle et élémentaire) qui permettront à l'administration :

- **d'économiser des moyens** : moins de postes de direction, moins de remplaçant (car, lors de l'absence d'un enseignant, la répartition de ses élèves dans les classes des maîtres présents sera bien plus facile si l'école compte 15 ou 20 classes).
- **d'atteindre leur objectif de profilage des postes** : cela avait déjà commencé lors du mouvement 2016 avec le profilage des postes de directeurs REP+ déchargés à 100% et aggravé pour le mouvement 2017 par le profilage des postes de directeurs REP+ 12 classes (déchargés à 50%)
- **la liste d'aptitude de directeur est donc remise en cause** car tout collègue qui souhaitera postuler sur ces postes, devra soumettre sa candidature qui sera examinée à l'avis d'une commission.

Sous couvert d'un avis favorable du conseil d'école (ce qui n'est pas sans rappeler la consultation des conseils d'école lors de la mise en œuvre à marche forcée de la réforme des rythmes scolaires), le regroupement se fera !

C'est là faire porter aux collègues une lourde responsabilité, car :

- ↳ qui peut croire que l'expérimentation ne continuera pas après trois ans ?
- ↳ peut-on avoir l'assurance du maintien des postes maternelles et élémentaires dans ces écoles devenues « primaires », alors que, dans d'autres départements cela n'est déjà plus spécifié ?
- ↳ des collègues vont décider de l'avenir de fonctionnement d'un groupe scolaire, alors que certains pourraient demander leur changement d'école au cours des trois ans à venir...Ce qui est parfaitement leur droit !

**Nous nous tenons à disposition des collègues des écoles concernées qui s'interrogeraient sur la précipitation de l'Administration pour mettre en œuvre ces fusions d'écoles. Nous restons persuadés qu'elles ne sont pas là pour faciliter les conditions de travail des enseignants !**

***Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :***

**Syndiquez-vous au SNUDI-FO**

**Le syndicat indépendant de tout gouvernement !**

**Carte 2017 disponible → [>ICI<](#)**